

**2019 DFA 78 : Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Chalet de la Porte Jaune du 1 octobre 2007.**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

En vertu d'une convention d'occupation du domaine public du 1<sup>er</sup> octobre 2007, la Ville de Paris a confié à la société par actions simplifiée à associé unique « la Société d'exploitation du Chalet de la Porte Jaune » l'exploitation du Chalet de la Porte Jaune situé avenue de Nogent dans le Bois de Vincennes, à Paris 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour une durée de 12 ans à compter de sa signature.

La convention permet l'occupation du Pavillon pour des activités de restauration et d'organisation de réceptions.

L'échéance de la convention étant fixée au 30 septembre 2019, la Ville a entrepris une procédure de renouvellement. Les démarches relatives au renouvellement du contrat ont débuté en octobre 2018, par une présentation en board des concessions et en commission élus. Lors de ces instances, et compte tenu des demandes prescrites par la Ville de Paris en termes de travaux pour le site, il a été retenu de recourir à un contrat de concession de travaux. La procédure, qui demande plusieurs étapes formelles obligatoires (passage en commission concessions particulièrement), a été lancée en novembre 2018.

A la suite du lancement de la consultation visant à attribuer une concession de travaux portant sur la rénovation et l'exploitation du Chalet de la Porte Jaune, des candidatures ont été reçues dans le délai imparti.

Après vérification de la conformité des éléments de candidature des candidats, la Commission constituée en application de l'article L.1411-5 CGCT a admis, en sa séance du 17 janvier 2019, la majorité des candidats à présenter une offre.

À la demande des candidats admis à présenter une offre, la date limite de remise des offres, prévue initialement au 3 juin, a été reportée au 10 juillet 2019. Plusieurs offres ont été déposées.

Par ailleurs, la Commission concessions chargée de procéder à l'ouverture des offres a été reportée du 11 juillet au 19 juillet 2019.

Des séances de négociations avec les candidats seront nécessaires, compte tenu des complexités du site et des contraintes à prendre en compte en site classé, en vue d'assurer la meilleure qualité possible des offres finales.

A ce stade de la procédure, et compte tenu des étapes encore à conduire, il ne sera pas possible de notifier le contrat de concession de travaux avant l'échéance du contrat actuel, soit avant le 30 septembre 2019. Il reste en effet à achever l'analyse des offres, tenir les séances de Commission concession obligatoires, conduire les phases de négociations entre les candidats et la Ville de Paris, et finaliser la rédaction du futur contrat de concession de travaux et de ses annexes avec le candidat qui sera pressenti. Une notification est plutôt à envisager en 2020.

Dans ces conditions, une prolongation de la convention d'occupation du domaine public de 9 mois permettrait d'assurer une continuité entre la convention d'occupation du domaine public actuelle, et le futur contrat de concession de travaux. Cela présenterait plusieurs avantages :

- Éviter une rupture de l'offre de service pour les usagers du site de la Porte Jaune ;
- Continuer de générer des recettes liées à la redevance à percevoir par la Ville de Paris : en s'appuyant sur les résultats des 3 derniers exercices clos, pour lesquels la moyenne de redevance s'établit à 411 240 €, la redevance potentielle liée à une poursuite de l'occupation entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 juin 2020 est estimée à environ 309 K€.
- Éviter une vacance du site qui générerait un gardiennage coûteux, et pourrait faire craindre une dégradation de l'état d'entretien des bâtiments.

Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, il est proposé au Conseil de Paris de signer un avenant prolongeant de 9 mois supplémentaires l'actuelle convention d'occupation du domaine public concernant le Chalet de la Porte Jaune.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du Chalet de la Porte Jaune, avec la Société par actions simplifiée à associé unique « la Société d'exploitation du Chalet de la Porte Jaune », dont le texte est joint au présent projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2019 DFA 78 : Chalet de la Porte Jaune (12e) – Avenant n°1 à la convention d’occupation du domaine public pour l’exploitation du Chalet de la Porte Jaune du 1<sup>er</sup> octobre 2007.**

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 et L.2511-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu l’avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du **jj/mm/2019** ;

Vu l’avis de la Commission désignée en application des articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales en date du **jj/mm/2019**, relatif à l’avenant ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l’autorisation de signer l’avenant n°1 à la convention d’occupation du domaine public du Chalet de la Porte Jaune, avec la Société par actions simplifiée à associé unique « Le Chalet de la Porte Jaune », prolongeant de 6 mois la durée de la convention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission.

**DELIBERE :**

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l’avenant n°1 à la convention d’occupation du domaine public du Chalet de la Porte Jaune en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, avec la Société par actions simplifiée à associé unique « La Société d’Exploitation du Chalet de la Porte Jaune », prolongeant de 9 mois la durée de la convention, dont le texte est joint.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de 2019/2020 dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 75888 .